

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n°28/CNPAC/2016
En lot unique

Le Mercredi 14 Décembre 2016 à 10 H 00, Il sera procédé, dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) sis à avenue Al Araâr, Hay Riad - Rabat, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert **n°28/CNPAC/2016**, relatif aux **travaux de construction d'un centre d'éducation et de prévention routières à Benslimane** :

Lot n° 1 :

- **Travaux de construction des pistes du centre.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège du CNPAC (Service Administratif et Moyens Généraux) sis à avenue AL Araâr Hay Riad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics sur internet (www.marchéspublics.gov.ma).

Les plans du projet doivent obligatoirement être retirés du siège du CNPAC contre le paiement d'un montant de 300 DH.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

- Le cautionnement provisoire, libellé au nom du Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation, est fixé à **1 100 000 DH**.
- Le coût des travaux est estimé à **76 306 609,20 DH TTC**.
- Le coût annuel des travaux de maintenance des pites, pendant 3 années, après l'achèvement de la période de garantie est estimé à **1 900 000 DH TTC**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés du CNPAC. Ledit règlement est téléchargeable en format PDF sur le site internet du CNPAC : **www.cnpac.ma**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du CNPAC, sis à avenue Al Araâr, Hay Riad - Rabat, au plus tard **Le mercredi 14 Décembre 2016 à 09H 00**;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.